

PÉNIBILITÉ

Le 28 avril 2011

Mobilisons-nous
pour améliorer et revaloriser
le travail!

Les aspirations à une juste réparation des conséquences de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie font partie des raisons profondes des mobilisations des salariés tant dans le privé que dans le public. De façon plus large, toute souffrance au travail doit être combattue et le travail doit être réhabilité.

Avec ces objectifs, les organisations syndicales interprofessionnelles CGT, CFDT, FSU, Unsa, Solidaires, appellent les salariés du privé comme du public à faire du 28 avril une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.



Cette date constitue aussi la journée mondiale de l'OIT pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les cheminots ne sont pas en dehors de cette mobilisation et nous ne partons pas de rien sur le sujet.

Des avancées obtenues par la lutte... à amplifier !

En effet, contrainte par le rapport de force du conflit contre la réforme des régimes spéciaux en 2007 et des actions qui ont suivi en 2008, la Direction SNCF a été contrainte d'arrêter :

- Un socle commun de mesures pour tous les cheminots,
- Une prise en compte spécifique des métiers ou des situations de travail pénible,
- Une amélioration de la prévention et des conditions de travail.

Au début des négociations, à peine 20 emplois repères sont acceptés par le Gouvernement et la Direction SNCF, avec seulement trois critères de pénibilité.

Suite à la mobilisation des cheminots à l'appel de la seule la CGT, il ressort de la négociation de mars 2008:

- 22 critères.
- 58 emplois repères reconnus par décret pour près de 40 000 cheminots.
- Mise en place d'un système de Cessation Progressive d'Activité spécifique.
- La majoration de la prime de travail qui compte pour la retraite.
- La continuité des négociations dans les métiers qui répondraient aux 22 critères.

De plus, il est mis en place :

- 21 établissements tests avec un travail au sein du CHSCT pour trouver des pistes de réduction de la pénibilité.
- Un observatoire national des conditions de vie et de travail avec l'ANACT.

A ce jour, ce sont 81 emplois repères reconnus concernant plus de 70 000 cheminots, et la négociation n'est pas terminée!

Pour autant, des exigences demeurent et il nous faut poursuivre la mobilisation sur ce dossier.

Le 28 avril avec l'ensemble des salariés, haussons le ton !

La Direction SNCF et le Gouvernement ne sont pas quittes sur le sujet.

Nombres de métiers, et en particulier celui de « vendeur » qui répond à tous les critères, nécessitent d'être considérés à pénibilité avérée.

Dans toutes les initiatives territoriales et lors du rassemblement national des ex-apprentis où élèves de la SNCF à Paris, les cheminots doivent être présents et faire entendre leurs exigences!

Détails des mesures obtenues en 2008 sur la reconnaissance de la pénibilité :

Majoration de la prime de travail :

15€/mois pour 20 ans de pénibilité,

25€/mois à partir de 25 ans de pénibilité.

Une Cessation Progressive d'Activité:

Sur une période de 3 ans : 2 ans travaillés à 80% et rémunérés à 86% et 1 an à 60% rémunéré à 70%.

Sur une période de 1 an : 1 an travaillé à 50% et rémunéré à 60%,

Dispositions supplémentaires des 2 dispositifs si l'agent a 20 ou 25 ans de pénibilité, avec la validation « gratuite » des trimestres non travaillés pour le calcul de la pension.

La CGT revendique:

- → un socle commun à tous les cheminots avec :
 - ✓ une augmentation de la prime de travail de 100€ (soit 4% de la masse salariale) et l'intégration des EVS liés au service public dans le salaire liquidable.
- → une reconnaissance de la pénibilité par :
 - un départ anticipé découlant d'une majoration de la durée d'assurance des années cotisées au régime spécial dans un emploi pénible (ex : 10 ans de 3x8 égal un an de majoration);
 - un véritable programme chiffré d'amélioration des conditions de travail avec un suivi des CHSCT.

Prolongeons la lutte collective par l'engagement individuel pour maintenir et amplifier un rapport de forces permanent.

Adhérez à la CGT!

Montreuil, le 08 avril 2011

Nom: Adresse:	Prénom :Fonction :	
Grade :	Établissement :	
enso	emble, c	